

Circonscription du Marigot

NOTE D'INFORMATION N°1

Le pôle-ressource de circonscription

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. UN PÔLE-RESSOURCE POUR QUOI FAIRE ?
2. QUEL TYPE DE SITUATION PEUT RELEVER DU PÔLE-RESSOURCE ?
3. QUI COMPOSE LE PÔLE-RESSOURCE DE LA CIRCONSCRIPTION DU MARIGOT ?
4. COMMENT SAISIR LE PÔLE-RESSOURCE ?
5. COMMENT S'EFFECTUE LE RETOUR VERS L'ECOLE ?

Annexe : fiche de saisine du pôle-ressource

L'inspectrice de l'Education nationale

A

**INSPECTION DE L'EDUCATION
NATIONALE**
Circonscription du Marigot

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs d'école
Mesdames et messieurs les enseignantes et enseignants
Mesdames les membres du RASED
Mesdames les enseignantes référentes aux élèves en situation
de handicap

Marigot, le 30 septembre 2022

Note d'information N°1 : le pôle-ressource de circonscription

Réf : Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 relative au fonctionnement du RASED

La présente note d'information a pour objet de présenter le fonctionnement du pôle-ressource de circonscription.

Je remercie les directeurs et directrices de communiquer cette note d'information à tous les enseignants et toutes les enseignantes rattachés à leur école.

« Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, animateurs Tice, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants itinérants ayant une mission spécifique, etc.). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action. (...)

L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

Les professionnels du pôle ressource travaillent collectivement à partir du projet de la circonscription et en lien avec les équipes pédagogiques des écoles. » **Extrait Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014**

1. UN PÔLE-RESSOURCE POUR QUOI FAIRE ?

Le pôle ressource est une cellule d'aide à l'analyse des situations et à l'élaboration conjointe de réponses à trouver et à mettre en œuvre avec l'équipe d'école. **Je vous rappelle que la réponse de première intention à apporter aux élèves, est celle de l'enseignant au sein de la classe qui peut faire appel au RASED en cas de nécessité.**

Les objectifs opérationnels du pôle-ressource sont :

- Etablir une cellule de veille pour des situations repérées
- Rompre l'isolement des professionnels face à des situations complexes
- Définir ce qui relève ou non des dispositifs institutionnels (RASED / EE / ESS / ...)
- Nourrir la réflexion pédagogique de la circonscription.

2. QUEL TYPE DE SITUATION PEUT RELEVER DU PÔLE-RESSOURCE ?

- Organisation pédagogique de la classe au regard de la diversité des élèves à besoins particuliers
- Problématique d'un élève ayant un comportement perturbateur
- Repérage de difficultés massives au sein d'une classe (par exemple en apprentissage de la lecture)
- Gestion de classe difficile
- Absentéisme / Harcèlement / Situations traumatisantes / ...

3. QUI COMPOSE LE PÔLE-RESSOURCE DE LA CIRCONSCRIPTION DU MARIGOT ?

- Cellule de veille : IEN / Conseillers pédagogiques

- Cellule élargie en tant que de besoin en fonction des situations : IEN / équipe de circonscription / membre de RASED / enseignantes référentes / Médecin de l'éducation nationale / Infirmière de l'éducation nationale / Enseignant sur poste spécifique (UP2A / MSI / coordonnatrice REP / ERUN/ assistant social de secteur...)

A titre indicatif, la cellule élargie se réunira environ 5 fois dans l'année (une fois par période) aux dates suivantes :

- Vendredi 14 octobre 2022
- Vendredi 9 décembre 2022
- Vendredi 3 février 2023
- Vendredi 24 mars 2023
- Vendredi 12 mai 2023

Je vous invite à adresser vos demandes dès que possible, au moins une semaine en amont des réunions.

4. COMMENT SAISIR LE PÔLE-RESSOURCE ?

Plusieurs possibilités :

- Par téléphone ou courriel à la circonscription (*en précisant l'école concernée / les coordonnées de la personne saisissant le Pôle Ressource / la situation amenant la saisie*)
- Par un formulaire disponible en annexe de cette note
- En sollicitant directement un membre du pôle-ressource (cf §3)

5. COMMENT S'EFFECTUE LE RETOUR VERS L'ECOLE ?

Lors de la réunion du pôle-ressource l'IEN mandate un ou des membres de l'équipe qui reviendra vers l'école pour la mise en œuvre des pistes élaborées collectivement.

*Je vous remercie chacun et chacune pour votre engagement
au service de la réussite de tous nos élèves.*

Claude DAMAZIE-EDMOND